



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Communication
Numéro : 2021-D-366

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE GRANDANGOULÈME À POLE EMPLOI

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°69 du 26 octobre 2021 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du conseil de GrandAngoulême et de la salle voutée à Pole Emploi situé 7 rue Jean Fougerat, 16000 Angoulême, pour l'organisation d'une réunion le mercredi 17 novembre 2021 de 13h30 à 17h30.

Article 2 – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le ~ 7 JAN. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le ~ 7 JAN. 2022
Publié ou notifié,
Le ~ 7 JAN. 2022